

# L'école Syndicaliste de Seine-et-Marne

Bulletin trimestriel du SNUDI FO 77, 2 rue de la Varenne, 77000 Melun

Tel : 06 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81

mail : fo77snudi@gmail.com site internet : <http://77.fo.snudi.fr>

Directeur de la publication Cristina Martins, CPPAP n° 0919 S 07347



n°61 mars 2019

Déposé le 13-03-2019

**MELUN PPDC**



## Éditorial

**L**a carte scolaire qui prépare la rentrée 2019 est encore une fois catastrophique. Le 21 février lors du CDEN, environ 300 personnes (parents et enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré) étaient mobilisées pour réclamer des moyens supplémentaires pour notre département. Du rural à l'urbain, du RPI de Mons-en-Montois, Lizines, Soignolles à l'ensemble des écoles de Chelles en passant par de nombreuses écoles du département toutes victimes de mesures de fermeture, tous réclamaient de meilleures conditions pour enseigner et apprendre.

**L'IA n'est pourtant revenue sur aucune mesure ! 183 fermetures** (même si l'administration nous assure que toutes seront revues lors du CTSD de réajustement de juin) **c'est inacceptable !** Pour le SNUDI FO 77, l'heure est à la mobilisation dans les écoles qui veulent garder leur classe, nous serons à leur côté.

Le SNUDI FO s'est adressé au ministre avec les autres organisations syndicales pour demander l'annulation du **protocole d'évaluation CP-CE1 imposé sans aucune base réglementaire**. En Seine-et-Marne, le SNUDI FO 77 a lancé une **pétition pour que les menaces de sanctions cessent**. De la même façon, les modifications des règles du mouvement sont inadmissibles, la mise en place **d'une seule phase de mouvement est impensable et l'obligation de faire des vœux sur 5 zones géographiques ubuesque en Seine-et-Marne au regard de la taille de notre département !** Le SNUDI FO 77 s'acharnera à défendre les revendications. Notamment le maintien d'une seconde phase du mouvement, d'un barème basé sur l'ancienneté générale de service, et qu'aucune affectation à titre définitif ne soit imposée, donc pas de vœux sur zone géographique.

**Le projet de loi « école de la confiance » du ministre Blanquer adopté en première lecture le 15 février, constitue une vraie bombe à retardement qui pulvérisera le statut des PE et l'école publique, en créant les fameux EPSF (Etablissements Publics des Savoirs fondamentaux)** qui regrouperaient les classes d'un collège et celles d'une ou plusieurs écoles situées dans un bassin de vie, ce qui pourrait impliquer la fin de la distinction 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré. **C'est également l'organisation de la disparition de l'école maternelle de la République remplacée par des structures municipales ou privées.** Puisque l'amendement au code de l'éducation L. 131-2 indique que l'instruction obligatoire peut être donnée aux enfants de 3 à 6 ans dans un établissement d'accueil collectif dit « jardins d'enfants » **La FNEC FP-FO revendique l'abandon de ce projet de loi.**

Cette loi s'inscrit dans le grand projet de réforme de la fonction publique, qui prévoit la suppression de 120 000 postes dans la fonction publique et l'emploi de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. Projet qui s'insère dans la politique globale d'austérité, comme le projet de retraite universelle à points, la réforme de l'assurance chômage etc...

**FO revendique l'abandon de ces projets de contre réformes qui représentent une régression sans précédent, tout comme elle condamne la loi anti « casseur » qui constitue une atteinte au droit fondamental de manifester.**

Le ministère reste sourd à nos revendications tout comme le gouvernement n'entend pas la colère et le mécontentement qui s'expriment dans la rue et au travers de multiples mobilisations. Les attaques continues sur nos droits collectifs, notre système de protection sociale, nos régimes de retraite, et l'absence de réelles augmentations de salaires, sont devenus insupportables.

A l'image de la mobilisation exemplaire de la commune de Chelles plus de 80 % de grévistes contre les mesures de carte scolaire, l'heure n'est-elle pas à l'organisation de la résistance contre toutes ces contre réformes ?

Les URIF (Union Régionale d'Ile de France) appellent dès maintenant à débattre en assemblées **générales des moyens d'action à mettre en œuvre pour bloquer le pays, notamment en vue de l'appel des organisations FO – CGT – Solidaires – FSU – UNEF – UNL à la journée de grève du 19 mars.**

Cristina Martins

Secrétaire départementale du Snudi-Fo 77

## Sommaire

Carte scolaire	p2
Fusion d'écoles : témoignage	p3
ESPE : CR audience	p4-5
CHSCT	p6
Retraite permutations	p7
Agendas : dates à retenir Action sociale : chèque-vacances	p8
<i>Document inséré dans le journal : Bulletin d'adhésion 2019</i>	

**Un syndicat indépendant**

**pour défendre :**

**les statuts**

**les postes**

**les salaires**

**l'unité et la laïcité de**

**l'école publique**

**SYNDIQUEZ-VOUS !**

Adhésion 2019

document inséré dans le bulletin

### **CDEN du 21 février : aucun changement c'est inacceptable !**

**E**nviron 300 personnes étaient rassemblées devant la préfecture de Melun pour demander la levée des mesures de fermeture de classe et la création des classes et postes nécessaires au bon fonctionnement des écoles de Seine-et-Marne. **Aucune délégation n'a été reçue malgré notre demande...**

Pour le SNUDI FO 77, une enveloppe de 40 ETP (emploi temps plein) c'est très insuffisant et inacceptable ! Elle ne couvre même pas les 78 postes nécessaires au dédoublement des CP- CE1 en REP.

L'IA gère donc la pénurie et malgré un vote « contre » de l'ensemble des organisations syndicales, des élus représentant les communes, des représentants des parents d'élèves, la carte scolaire a néanmoins été entérinée.

Il a été annoncé **5 fusions d'écoles élémentaires et maternelles qui donnent naissance à 5 écoles primaires**. Fusions d'écoles qui nous semblent inquiétantes au regard de la loi Blanquer « école de la confiance » adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 15 février et qui a dévoilé de bien mauvaises surprises avec ses amendements successifs.

**Tout d'abord le premier, rendant possible la création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux regroupant « les structures scolaires d'un même bassin de vie »** dans un seul établissement sous la tutelle d'un chef d'établissement. L'objectif avéré est, de passer de 45000 écoles à 18000 établissements autonomes et de préparer la fusion des corps 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degré. **Ensuite, vient le second autorisant la scolarisation des élèves jusqu'à 6 ans dans « des jardins d'enfants » ce qui présage la disparition de l'école maternelle de la République remplacée par des structures municipales ou privées.**

Lire les communiqués sur notre site : <http://77.fo-snudi.fr>

LE SNUDI FO 77 revendique le maintien de l'école maternelle et de sa spécificité, elle s'oppose aux fusions des écoles maternelles et élémentaires et tous les regroupements d'école qui visent à créer d'énormes établissements. Nous voulons garder des écoles à dimension humaine pour permettre à des jeunes élèves d'évoluer dans les meilleures conditions.

**Il a été annoncé 183 mesures de fermeture dont 120 fermetures**

**définitives et 63 fermetures révisables et 61 ouvertures dont 38 ouvertures définitives et 23 ouvertures conditionnelles.**

L'IA assure que toutes les mesures peuvent être modifiées y compris les mesures de fermeture définitive lors du CTSD de réajustement en juin. **Le SNUDI FO 77 saura le lui rappeler.**

Pour permettre aux écoles de Seine-et-Marne de remplir leur mission d'enseignement dans de meilleures conditions, il est urgent de prévoir une dotation suffisante en postes pour permettre de baisser les effectifs dans toutes les classes, d'augmenter la quantité de décharges pour tous les directeurs et directrices et que les dispositifs de dédoublement soient pris en compte dans le calcul des quotités de décharge. Une dotation supplémentaire pour mettre fin aux trop nombreuses journées de classe non remplacées qui entraînent des répartitions d'élèves et accroissent d'autant la moyenne réelle du nombre d'élèves par classe. Une dotation supplémentaire pour permettre d'avoir des RASED complets dans chaque groupe scolaire, pour stopper les fermetures de postes dans les établissements spécialisés ...

**Comment y parvenir ? L'heure n'est-elle pas l'organisation de la mobilisation dans chaque école, avec les parents d'élèves et les élus locaux ?**

**Le SNUDI FO 77 accompagnera les écoles qui souhaitent revendiquer le maintien de leur classe ou la création d'une classe supplémentaire.**



Rassemblement devant la préfecture à Melun

### Témoignage d'une collègue : les risques et les dangers d'une fusion

**D**epuis 4 ans, nous sommes une école primaire : cela veut dire qu'il n'y a plus la maternelle d'un côté et l'élémentaire de l'autre mais une seule et même école.

Personnellement, je suis d'une nature enthousiaste et optimiste. Devant une proposition, je me dis « pourquoi pas ? Essayons... » C'est donc tout naturellement ce que j'ai pensé lorsque l'on a parlé de la fusion de l'école. J'étais en poste depuis quelques années, il y avait une bonne entente dans l'équipe maternelle, on avait l'habitude de travailler ensemble, de faire des projets, de se coordonner... et avec l'équipe élémentaire c'était cordial. Alors forcément, je me suis dit que cela allait renforcer les liens, qu'il y allait y avoir des projets maternelle/élémentaire et que donc ce serait encore mieux !

#### Et puis...en fait ... non ! C'est devenu moins bien...

Déjà, géographiquement, **il faut un seul bureau** : chez nous les bâtiments sont séparés et le bureau est en élémentaire. Donc éloigné ! Et puis **il faut une seule ligne de téléphone** : nous avons un poste sans fil mais sur la ligne du bureau et du coup, en maternelle, lorsque des enfants restent après la sortie et qu'il faut appeler les parents, il faut soit attendre que la ligne soit libérée (mais étant dans un lieu différent, on ne peut que décrocher pour vérifier, parfois plusieurs fois jusqu'à ce que ce soit bon) ou prendre notre propre téléphone mobile.

Ensuite, **le rôle du directeur ou de la directrice n'est pas tout à fait identique en maternelle ou en élémentaire**. Un directeur doit assurer la coordination entre les enseignants, présider/animer les conseils, impulser une dynamique pour faire évoluer et aboutir les projets tout en gérant les difficultés du quotidien. Mais pour bien réussir cela, il faut certes connaître les textes et les programmes officiels, mais aussi ce quotidien. Les directeurs (ou directrices) sont en général issus d'un seul côté, souvent élémentaire. C'est notre cas.

**Le quotidien et les problématiques en maternelle ne sont pas les mêmes, il y a du personnel en plus à gérer (les ATSEMs)**, il y a un rythme journalier et hebdomadaire différent, une manière de relier les apprentissages autour d'un projet... La maternelle est un seul cycle (même si pendant un temps la grande section faisait aussi partie du cycle 2) si bien qu'il n'y a souvent pas de différence entre conseil des maîtres et conseil de cycle. Pour faire vivre et aboutir des projets, il faut observer, relancer, programmer des réunions, organiser... **Mais depuis la fusion, les conseils des maîtres sont des réunions sur l'école entière, pour parler de choses très générales comme l'ordre du jour**

**des conseils d'écoles, le déplacement d'une grille, la commande de compresses et poches de froid faite à la mairie, les informations de l'inspection...** et les informations aux collègues des projets et sorties futurs. Pour ce qui est de construire et faire vivre ces projets, c'est à nous, enseignantes et collègues, de fixer une réunion, un ordre du jour, alors que nous sommes dans nos classes avec nos élèves et le quotidien en tête. Et en réunion, qui préside ? Qui anime ? Personne, et donc tout le monde, avec nos personnalités variées : cela manque d'organisation et d'efficacité, parfois même la date de la réunion est un peu tardive par rapport aux impératifs du projet.

Comme nous sommes une grosse école, la directrice est déchargée. Elle ouvre les portes de la maternelle et note les informations que les parents peuvent lui donner (puisque avec Vigipirate ils ne rentrent plus dans l'école), et elle passe dans nos classes après pour dire bonjour et transmettre les informations des parents. Ensuite elle va de l'autre côté, en élémentaire, et souvent on ne la revoit plus, à part pour ouvrir la porte à 13h20.

**Cette fusion a créé nombre de petits dysfonctionnements matériels et dans le quotidien**. Chacun n'est pas bien grave, mais l'accumulation et l'ambiance qui en découlent ont altéré le moral et les relations entre collègues. Certaines sont parties, l'équipe maternelle est disloquée. Et tout ce travail de cohérence et de stabilité si important, surtout dans le milieu dont sont issus nos élèves, disparaît un peu plus chaque année.

J'ai entendu dire qu'ils pensaient, **fusionner les écoles de la maternelle au collège**. Sur le papier, cela peut sembler bien, mais je me pose des questions : **si juste « maternelle + élémentaire » est si difficile, qu'en sera-t-il avec en plus le monde du collège qui est si différent ? Et qui va diriger ? Le directeur ou la directrice de la maternelle, de l'élémentaire ? Ou le principal du collège ?** Comment les autres enseignants vont-ils vivre ces changements ?



**aux fusions :  
écoles désorganisées,  
Education nationale territorialisée...**

Audience du 17 janvier 2019

**L**e SNUDI FO a remis la profession de foi FO des élections de l'ESPE 2018. Notre revendication la plus importante est : « **Le droit au renouvellement, contre les licenciements de fonctionnaires stagiaires** ».

Tout au long des échanges nous avons également insisté sur la nécessité **d'une formation adaptée, professionnalisante et bienveillante** sachant que la charge de travail est souvent trop importante.

### 1- QUELQUES CHIFFRES

- Nombre de M1 : 220 + 45 à distance + 50 en alternance
- Nombre de M2 : 219 EFS (DU inclus)
- Nombre de démission/licenciement : 12 démissions (année scolaire 2017-2018) et approximativement 6 démissions à ce jour (sur l'année scolaire 2018-2019)
- Jury académique : 70 convoqués, 60 non titularisés (dont 9 licenciés avec 2 licenciements secs) et seulement 10 EFS titularisés

**SNUDI FO : Comme écrit dans notre profession de foi, nous nous prononçons contre tout licenciement sec, chaque personnel ayant réussi le concours a le droit d'être renouvelé au moins une fois.**

### 2- LE DROIT DE SE SYNDIQUER

**SNUDI FO : Certains collègues EFS nous font remonter qu'il leur est déconseillé de se syndiquer sans pour autant nous donner la source de cette information.**

Administration : M. Henri réaffirme ce droit syndical en présentant le syndicat en exprimant l'absence de remontées de cette nature et en indiquant qu'il encourage les EFS à se tourner vers les syndicats si besoin. Nous avons parmi nos maîtres formateurs des syndiqués. Si un dysfonctionnement était observé, M. Henri « remettrait les choses au clair ».

**Commentaire : Nous considérons qu'il est important de se syndiquer dès maintenant pour défendre ses conditions de travail. Vous pouvez vous reporter à notre plaquette « Pourquoi se syndiquer ? »**

### 3- LA FORMATION

☞ **Prise en charge de classe en responsabilité**

**SNUDI FO : Nous nous prononçons pour une formation préalable à toute mise en situation. Nous regrettons l'époque où les fonctionnaires stagiaires bénéficiaient de 3 stages de 3 semaines sur les trois cycles et au moins 6 semaines de formation avant de commencer leur premier stage.**

Administration : Des évolutions ont été apportées avec un accompagnement renforcé de 3 semaines sur le mois de septembre avec le titulaire et un maître formateur. S'ajoute un stage facultatif proposé fin août et animé par des maîtres formateurs. Cette formation n'est pas obligatoire ni pour les maîtres formateurs, ni pour les

EFS.

**Commentaire : l'enseignant titulaire de la classe n'a aucune obligation de formation ou d'accompagnement pour l'EFS.**

☞ **Le mémoire**

**SNUDI FO : Au regard du surmenage et de la densité de travail des EFS, nous demandons que le master et le mémoire soient allégés et davantage professionnalisants. Il n'est pas logique que les EFS soient obligés de refaire une année complète en l'absence de jury intermédiaire pour mémoire non validé. Cela constitue une frustration importante de se voir dans l'obligation de refaire une année complète alors qu'il ne manque parfois qu'une dizaine de pages. Reculer la titularisation a une incidence importante sur l'avancement**

Administration : Le temps consacré au mémoire a été réduit à 42h, pour une soutenance en mai ou juin, avec un minimum de 50 pages. Les mémoires sont tous passés à l'anti plagiat numérique (y compris sur les mémoires des années précédentes). Le mémoire ne peut pas excéder 65 pages, cela serait contraire au travail de synthèse demandé.

Des jurys intermédiaires existent pour les UE non validées. Concernant la validation du mémoire, les dates sont conformes à la maquette académique.

Les DU ont un mémoire de 30 pages.

**SNUDI FO : Les M1 provenant d'une autre académie ne peuvent pas poursuivre leur travail de mémoire et se voient imposer un nouveau sujet. Cela ne sert pas la continuité de la formation.**

Administration : Là aussi le mémoire se limite à 30 pages.

☞ **Option de recherche**

**SNUDI FO : Des options se trouvent inaccessibles, certains n'obtiennent pas leur premier choix. Alors qu'il fait suite à un travail déjà réalisé sur l'année de M1 venant d'un autre ESPE. Nous nous prononçons pour une vraie possibilité de suivre l'option de recherche à distance.**

Administration : Notre capacité d'accueil fait qu'il arrive que le premier vœu des M1 ne soit pas satisfait. Il arrive que des options de recherche soient fermées (à moins de 10 candidats).

Les modalités et le temps de formation à distance relèvent de la liberté du directeur de recherche et se construit en accord avec le fonctionnaire stagiaire, le cadre étant de 42h de recherche.

**SNUDI FO : Nous faisons un parallèle avec les seuils de fermeture de classes et regrettons le manque de moyens.**

## ☞ Session de rattrapage

**SNUDI FO** : Nous revendiquons la mise en place d'une véritable session de rattrapage en septembre pour le personnel « titularisable » (validé sur le versant Education Nationale) n'ayant pas validé leur master.

Administration : Cela n'est pas possible compte tenu du calendrier scolaire. On retrouve cette configuration dans toutes les ESPE.

## ☞ L'UE langue

**SNUDI FO** : Nous nous prononçons sur la possibilité de compenser l'unité de langue. Pourquoi une note plancher à 10 pour l'anglais là où elle se trouve à 7 pour le français et les mathématiques ?

Administration : Cette note plancher a pour objectif d'hisser le niveau en langue des enseignants. Elle est facilement atteignable.

## ☞ Les changements de sites

**SNUDI FO** : Il n'est pas normal que les EFS et les étudiants soient obligés de changer de site en cours d'année ou entre le M1 et le M2, notamment pour des questions de perturbations et de frais de déplacement.

Administration : Les changements de site entre les M1 et M2 sont liés à l'évolution des contingents de M2 d'une année sur l'autre. Concernant les changements en cours d'année cela reste exceptionnel. Nous sommes amenés à effectuer des regroupements lorsque les effectifs sont trop faibles. Par ailleurs, un défraiement de 100€ est versé aux M2.

## ☞ Les renouvelés

**SNUDI FO** : Les cours des personnes en renouvellement sont identiques à ceux suivis l'année précédente et n'apportent rien de nouveaux. Nous revendiquons une formation spécifique.

Administration : Les M2 renouvelés suivent un DU de 200h dont le contenu diffère de celui du master précédemment suivi. Il s'agit d'une maquette allégée spécifique consultable sur le site de l'UPEC.

## 4 - QUESTIONS DIVERSES

### ☞ Le parking

**SNUDI FO** : Au regard des besoins, est-il prévu des travaux d'agrandissement du parking ? Les collègues nous ont fait part de difficultés récurrentes pour se garer, qui les obligent à se garer dans la rue.

Administration : Des travaux d'agrandissement ont déjà été effectués. De nouveaux travaux ne sont pas à l'ordre du jour. Toutefois, une tolérance de la part de la municipalité s'est installée.

### ☞ Le logement

**SNUDI FO** : Certains collègues sont logés par le CROUS, avez-vous la possibilité d'intervenir à ce niveau ?

Administration : Nous ne pouvons pas intervenir, mais il existe une assistante sociale au sein de l'UPEC que l'on peut contacter.

**SNUDI FO** : une collègue stagiaire nous a fait part de dysfonctionnement du chauffage dans son logement CROUS.



## **SNUDI FO77**

2 Rue de la Varenne  
77 000 MELUN

Tel : 07 71 02 00 81  
Tel / fax : 01 64 39 56 63

fo77snudi@gmail.com  
http://77.fo.snudi.fr

## CONTACTEZ NOUS... CONSULTEZ NOTRE SITE...

- ☞ Secrétaire départementale : jeudi et vendredi  
**Cristina MARTINS** 06 20 87 43 20
- ☞ Délégués du personnel : mardi  
01 64 87 12 61 ou 07 71 02 00 81  
**Laurence DELAPORTAS** laurence.delaportas@orange.fr  
**Bruno COTTALORDA** bruno.cottalorda@free.fr
- ☞ Responsable du CHSCT : vendredi  
**Romain MAHLER** 06 16 12 88 29
- ☞ Responsable ESPE : jeudi  
**Jérôme BUI** jeromebui1@hotmail.com 06 64 82 39 01
- ☞ Responsable Site : 1 mardi sur 2  
**Karim BENATTI** 06 67 64 53 98

## Et si on continuait de parler de santé et de sécurité au travail ?

Lors de notre précédent article du mois de septembre (article en ligne), nous évoquions déjà le fait que l'inclusion scolaire systématique était l'un des motifs de saisine possibles du CHSCT. Nous sentions qu'au travers de nos tournées d'écoles, des remontées et des messages d'alerte des collègues, que cette problématique était bien plus grave qu'elle n'y paraissait. Ceci s'est avéré exact puisque la majorité des saisines en CHSCT départemental concerne des enseignants confrontés à la vraie réalité de l'inclusion scolaire. Celle qui les fait souffrir moralement et physiquement. En termes de responsabilité, notre employeur doit prendre toute la mesure de la gravité de la situation.

A cet égard, voici ce que FO a déclaré à ce sujet au **CHSCT D du 4 février dernier** : « Démuni », « impuissant », « qu'est-ce qu'on peut faire ? » « Qu'est-ce que ça va changer car de toute façon ce sont les parents qui décident ? » « Je dois faire obstacle avec mon corps pour protéger les autres élèves de la classe. « Oui cet élève m'a mis une claque mais c'est souvent qu'il me tape, mais il s'est calmé par rapport à l'année dernière ! « J'ai le droit à une crise violente par jour en moyenne et je suis fatigué » ...Voici un florilège de témoignages d'enseignants confrontés à la réalité de l'inclusion scolaire sans les moyens de ses ambitions. Et bien souvent les IEN de leur répondre, démunis eux aussi, « c'est la loi alors il faut l'accueillir ! ». Était-ce donc ça le projet vertueux de la loi Montchamp ? Celui de faire des enseignants des boucliers humains ? De les substituer à des aidants ? Quels sont les moyens attribués pour accueillir tous les élèves ? Aucun ! Enfin trop peu disons plutôt. La fermeture programmée de l'ITEP de Champcenoy à la rentrée 2019 qui va condamner le secteur sud Seine-et-Marne de moyens d'accueil des élèves à profils éducatifs particuliers, en est un des nombreux exemples. In fine ce seront encore les enseignants qui feront les frais de cette politique d'austérité.

**Quel employeur laisse ses agents dans la difficulté, sans moyens et sans formation, face à la prise en charge de ces enfants qui ont besoin d'une scolarité adaptée à leur état ?**

Nous vous demandons de renforcer les moyens dans les circonscriptions et à la DSDEN pour résoudre les problèmes que les collègues sont très souvent seuls à assumer. Il en va de leur intégrité physique et morale.

Notre fédération est la seule à jeter un pavé dans la mare. En mars 2018, la FNEC FP FO organisait un congrès autour de l'inclusion systématique. De manière unanime la conclusion était cinglante : le constat est alarmant ! Et il l'est toujours un an après ! Il est nécessaire de rappeler que FO n'a jamais été signataire de la loi Montchamp de 2005 parce que notre fédération pressentait déjà les ravages à long terme qu'elle pouvait induire et l'objectif économique qui était sous-jacent (un enfant dans un établissement spécialisé revient à 25 000€ annuel en moyenne contre 7000€ dans une école ordinaire). Mais les cosignataires de cette loi, la FSU (SNUIPP) entre autres, en mesures eux aussi les effets dévastateurs et commencent à

comprendre qu'ils se sont faits complices d'une dégradation des conditions de travail des enseignants qu'ils prétendent défendre en CHSCT, un comble !

**Comment une saisine du registre santé et sécurité au travail peut-elle aider les collègues à se sortir d'une situation qui semble dans l'impasse ?**

FO refuse toute fatalité et tente d'activer tous les leviers disponibles en s'appuyant sur la réglementation. L'article L.112-1 précise : « (...) l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés. ». Notre employeur est donc tenu d'inclure mais aussi de mettre en œuvre les moyens de cette inclusion. » ; si aucun moyen n'est débloqué, ou trop peu au vu du handicap, il est possible d'intervenir et d'obtenir urgemment le recrutement d'une AVS/AESH, l'intervention régulière de l'ERDC ou un aménagement du temps scolaire. Pour appuyer cette demande, FO met un point d'honneur à rappeler aux IEN leur responsabilité face à la dégradation de la santé physique et morale d'un enseignant confronté à une inclusion difficile ou souvent impossible.

L'article 2-1 du décret 82-453 modifié est clair : « Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. ». Le rapport de force peut alors être instauré. Ainsi, en remplissant une fiche du Registre (obligatoire) Santé et Sécurité au Travail (SST), que vous envoyez en double au représentant FO au CHSCT, l'IEN est prévenu de la situation et ne peut, à ce titre, s'exonérer de ses responsabilités. Puis, le représentant FO se tient au courant de la situation, tant du côté de la hiérarchie que des collègues pour réclamer au besoin la mise en œuvre de moyens et de solutions visant à protéger les enseignants. Pour FO, l'inclusion scolaire ne peut pas se faire au détriment de la santé et de la sécurité des enseignants et plus que jamais, nous poursuivrons notre combat syndical sur l'exigence première que tous les enfants handicapés et/ou en difficulté aient une place adaptée dans une structure ou un établissement spécialisé correspondant à la nature et au degré de leur handicap.

n'hésitez pas à demander conseil à  
**Romain MAHLER : 06 16 12 88 29**  
rom2mahler@gmail.com

**Dernière minute !**

**En étroite collaboration depuis des mois avec notre représentant au CHSCT, une collègue du secondaire a réussi à faire reconnaître à la commission de réforme que la dégradation de son état de santé psychosocial était imputable au fonctionnement humain déplorable d'une cheffe d'établissement. Cette délibération crée enfin un précédent dans les relations de travail et instaure le rapport de force ! Et tout a démarré par une fiche SST...**

# Retraite

## Retraite par points, Retraite en moins et travail sans fin

**R**etraités ou futurs retraités, tous concernés par la volonté du gouvernement de casser notre système de retraite par répartition. Il est urgent de dire stop à la destruction des 42 régimes de retraites !

Alors que notre système de retraite est l'un des plus équilibrés au monde car fondé sur la solidarité actifs-retraités (les actifs cotisant directement pour les retraités) et échappant ainsi à la spéculation.

Alors que notre système de retraite constitue un salaire différé échappant ainsi au contrôle des gouvernements qui se succèdent et qui ont toujours la même volonté d'augmenter l'âge effectif de départ à la retraite, de diminuer les pensions de retraite, de détruire le droit à partir à la retraite dignement...

Alors que le gouvernement attribue chaque année 45 milliards d'euros au budget de l'armée puis 25 milliards d'euros aux entreprises par des exonérations de cotisations patronales et 35 milliards d'euros dans le cadre du Pacte de responsabilité pendant que les entreprises du CAC 40 distribuent 57 milliards d'euros aux actionnaires pour 2018.

**Ce gouvernement persiste et souhaite remettre en cause les 42 régimes de retraites. Ainsi, le code des pensions civiles et militaires, dont nous bénéficions, serait tout simplement pulvérisé.** Il envisage d'instaurer le régime par points pour donner suite aux injonctions de l'Union Européenne et se fixe de réduire de 5 milliards les dépenses publiques d'ici 2022, soit dans un premier temps **une baisse moyenne de 20%**. Il ne s'agirait que d'un début et nous serions rapidement amenés à constituer des retraites par capitalisation dont les montants ne sont jamais garantis car tributaires de la bourse. Comme si, nous actifs, avons les ressources pour épargner pour des retraites de ce type alors que

nous peinons à finir les fins de mois. Les banques et organismes ne s'y trompent pas et y voient un nouveau marché potentiel.

Le régime à points : le montant de cette retraite serait déterminé par le produit du nombre total de points acquis par l'assuré au moment de son départ à la retraite, multiplié par la valeur attribuée au point à cette date. La valeur du point étant variable, **le montant mensuel d'une retraite ne pourra pas être connu. Par conséquent, il n'y aurait plus, de fait, d'âge légal de départ à la retraite.**

En outre cette contre-réforme **remet en cause de nombreux droits :**

- le droit à la pension de réversion avec l'instauration d'un niveau de ressource alors que la pension de réversion est actuellement de droit pour tous,
- le droit à la retraite anticipée à 57, 58 ou 60 ans sans décote,
- la validation d'un trimestre à partir de 60 jours de maladie ou de 50 jours de chômage,
- les avantages actuels du mode de calcul du montant des retraites, en ce qui nous concerne ce calcul s'effectue sur les 6 derniers mois de salaire, avec la réforme il serait sur l'ensemble de la carrière...
- la prise en compte de la situation particulière des salariés inaptes au travail ou invalides,
- la majoration de 10% du montant d'une retraite pour l'assuré(e) ayant élevé au moins 3 enfants.

**Dans le privé ou dans le public.  
Actifs ou retraités. Tous ensemble  
Participez à nos RIS pour prendre position :  
« Non au régime universel par points »  
« Défense de nos retraites par répartition et  
maintien des 42 régimes de retraites »**

## Permutations interdépartementales

### Le droit à la mobilité de plus en plus restreint

**L**es résultats des permutations du **4 mars 2019**, confirme notre analyse.... 860 personnes ont demandé leur mutation pour un autre département, Les demandes sont en augmentation de 3% Bizarre !!! 102 néo titulaires y ont participé.

Les départements les plus demandés sont la Gironde, l'Hérault, la Loire Atlantique.

En 2018, seulement 1% des demandes des Seine-et-Marnais vers La Gironde ont été satisfaites, 3,8 % pour l'Hérault et 4,5% pour la Loire Atlantique, tout ça avec un barème aux alentours de 500 points.

**Nous revendiquons, depuis plusieurs années déjà, le droit à plus de mobilité au bout d'un certain nombre d'années de bons et loyaux services dans notre département !**



## A VOS AGENDAS ...A VOS AGENDAS ...A VOS AGENDAS

### Dates importantes à ne pas manquer

- Demande de **congé de formation professionnelle** : par voie postale à la DPE1 pour le **18 mars**.
- Demande de **travail à temps partiel** : envoi des demandes par voie hiérarchique pour le **22 mars au plus tard**, les BD pour le **29 mars** directement à la DPE1.
- Demande de **bonification pour le mouvement interdépartemental** : retour des demandes le **11 mars au plus tard** à la DPE1.
- Demande d'**aménagement de son poste de travail** ; avant le **11 mars** à la DSDEN à l'attention de Mme François Laetitia.
- Liste d'aptitude d'**intégration des instituteurs dans le corps de professeur des écoles** du **4 février au 11 mars**.
- Ouverture du serveur pour le **mouvement** initialement prévu le **21 mars sera certainement retardé** à cause des nouvelles modalités de la circulaire mouvement.

Pour toutes ces demandes, contactez nos délégués du personnel les mardis et mettez-nous en copie de vos demandes.

### PARTICIPEZ A NOS REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE Syndiqués ou non syndiqués, c'est un droit pour tous !

Le 13/03 à 9h	à l'école <b>élémentaire les Ormes</b>	<b>Savigny-le-Temple</b>
Le 13/03 à 9h	à l'école <b>élémentaire Claude Sigonneau</b>	<b>Montereau</b>
Le 20/03 à 9h	à l'école <b>élémentaire Gruet</b> (RIS mouvement)	<b>Ozoir-la-Ferrière</b>
Le 20/03 à 9h	à la <b>bourse du travail</b> (RIS mouvement)	<b>Noisiel</b>
Le 27/03 à 9h	à l'école <b>élémentaire Duburcq</b>	<b>Ferté-sous-Jouarre</b>
Le 27/03 à 9h	à L' <b>UD FO</b> (RIS mouvement)	<b>Melun</b>
Le 27/03 à 9h	à l'école <b>élémentaire</b>	<b>Rozay-en-Brie</b>
Le 21/03 à 16h	à l' <b>ESPE de sénart</b> (RIS mouvement)	<b>Lieusaint</b>

## Action sociale

### Comment bénéficier du chèque-vacances ?

Il est possible d'épargner quelques mois et de bénéficier d'une bonification de l'Etat par l'intermédiaire du ministère chargé de la fonction publique au titre de son action sociale interministérielle. Le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances.

Cela vous permet de financer en douceur votre budget vacances, culture et loisirs (hébergement, voyages, transport, restauration, loisirs sportifs...). Cette prestation est basée sur une épargne du professeur des écoles, abondée d'une participation de l'État pouvant représenter 10 à 30% du montant épargné (35% pour les moins de 30 ans).

Pour en bénéficier, rien de plus simple

Rendez vous sur : <https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>



- Pour faire une simulation, cliquez sur « **Suis-je ELIGIBLE ?** »
- Pour faire votre demande en ligne, cliquez sur « **Constituer ou renouveler** »

Par exemple : Si vous êtes éligible à 10% d'abondement :

Avec une épargne de **100€ par mois** sur une **durée de 12 mois**, vous recevrez une **bonification de 120€**.

Au final, vous recevrez un chéquier de 1320 euros pour financer en douceur vos vacances (soit votre épargne de 1200€ et 120€ de bonification).